

Arrêté 2023-255 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2024 en Martinique

## CONSTITUTION SASU

FI32167

### Avis de constitution

Par acte sous signature privée, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ANTOINETTE TAXI  
FORME : Société par actions simplifiées unipersonnelle

CAPITAL : 150 euros  
SIEGE : Appart N°7 Ent ESC B  
Résidence Colibri  
CHATEAUBOEUF 97200 FORT DE FRANCE

OBJET :  
- Le transport public routier de personnes  
- Transports de voyageurs par taxis  
- Prise en charge et transport de voyageurs par taxi.

DURÉE : 99 années  
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

PRESIDENT : Monsieur ANTOINETTE Tony, Claude  
IMMATRICULATION : au RCS de FORT DE FRANCE

Pour avis,

**Abonnez-vous en un clic**

**[www.lelegis.fr](http://www.lelegis.fr)**

**Téléphone :  
05 96 70 54 38**

**[contact@lelegis.fr](mailto:contact@lelegis.fr)**



**AVANT D'ALLER AUX URGENCES, SI MON MÉDECIN TRAITANT N'EST PAS DISPONIBLE, J'APPELE LE 15**